

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2020 ET 2021 ORGANISÉES PAR VOIE DE CIRCULATION

Chères et chers membres,

Compte tenu de la pandémie de Covid-19 et comme annoncé sur notre site internet le 25 août dernier, l'Asloca neuchâteloise a malheureusement été contrainte d'annuler son assemblée générale 2020. L'évolution de la situation sanitaire ne nous permettant pas d'organiser, conformément à nos statuts, nos assemblées générales 2020 et 2021 durant le premier semestre 2021, le Comité de l'association a décidé de les organiser par voie de circulation.

Nous avons ainsi le privilège de vous présenter, dans les pages suivantes, nos rapports d'activités et nos comptes 2019 et 2020, une proposition de modifications de nos statuts et une proposition de reconduction des membres actuels du Comité de l'association.

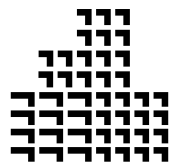
Afin de réduire notre impact environnemental, nous avons renoncé à imprimer l'ensemble des documents à plus de 9000 exemplaires. Dès lors, nous vous invitons à vous adresser à nos bureaux par téléphone au 032 724 54 24 ou par e-mail à neuchatel@asloca.ch pour consulter, dès mi-février, le PV de l'assemblée générale 2019, les comptes ainsi que les rapports complets de l'agent fiduciaire 2019 et 2020.

Nous comptons ainsi sur votre compréhension au vu des circonstances exceptionnelles, et nous vous invitons à vous prononcer **jusqu'au 15 mars 2021**, soit en nous retournant le bulletin de vote ci-joint, soit via notre formulaire en ligne (QR code et lien disponibles sur le bulletin de vote).

Afin de faciliter nos échanges futurs, nous vous serions également reconnaissants de saisir cette opportunité pour nous transmettre votre adresse e-mail.

Dans l'attente de vos réponses que nous espérons nombreuses, nous vous remercions chaleureusement pour votre fidélité et vous prions d'agréer, chers.ères membres, nos respectueuses salutations,

Pour le Comité :
Jonathan Gretilat, Président



ASLOCA

NEUCHATELOISE

Rue des Terreaux 1 - CP 1673 - 2001 Neuchâtel - www.asloca.ch
Tél. 032 724 54 24 - Fax 032 724 37 26 - neuchatel@asloca.ch
CCP 20-4369-4 – IBAN CH29 0900 0000 2000 4369 4 – CHE-106189876TVA

Rapport d'activité 2019 et 2020

L'année 2019 a été une année tout à fait ordinaire, principalement marquée par l'organisation de la campagne pour l'initiative populaire fédérale « Davantage de logements à loyers abordables », malheureusement refusée en votation populaire le 9 février 2020. Cela fut l'occasion pour notre association d'engager pour la première fois, à un taux d'activité de 20%, une responsable de communication et de campagnes, en la personne de Madame Camille Chardon, et de renforcer ainsi la visibilité de notre association et la promotion des droits des locataires.

L'année 2020 a bien évidemment été grandement marquée par la crise sanitaire et l'épidémie de COVID-19. De nombreux locataires se sont retrouvés confrontés à des situations financières difficiles, et notre équipe n'a pas ménagé ses efforts pour fournir nos prestations. D'importantes adaptations organisationnelles ont dû être opérées, pour maintenir notre haut niveau de service à nos membres. Notre association s'est engagée pour obtenir de l'Etat de Neuchâtel et des associations de propriétaires un accord-cadre relatifs aux baux commerciaux, prévoyant la prise en charge des loyers à raison de 50% par les propriétaires, 25% par les locataires et 25% par l'Etat.

Au niveau de notre équipe de collaboratrices et collaborateurs, Maître Marie-Claire Jeanprêtre Pittet a fait valoir son droit à la retraite, après des années de bons et loyaux services envers notre section cantonale, dont elle fut un des piliers fondateurs. De nouvelles personnes ont fait leur entrée à notre service juridique : Maître Cyril Babando, ainsi que Maître Marianne Burger Smith.

Concernant nos membres, nous pouvons constater une hausse de leur nombre, puisqu'il est passé de 9'201 au 1^{er} janvier 2020 à 9'437 au 31 décembre 2020, ce dont nous nous réjouissons.

Nos sincères et vifs remerciements vont à toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de l'association, et surtout notre personnel et notre Comité qui sont en première ligne pour défendre nos buts statutaires. Sont également remerciés toutes celles et tous ceux qui nous soutiennent fidèlement depuis de nombreuses années, ainsi que tous les membres qui nous font des dons et arrondissent leur cotisation.

Rapport des comptes 2019 et 2020

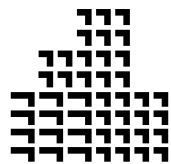
Les comptes d'exploitation de l'exercice 2019 présentent un excédent de recettes de CHF 35'207.44 qui ont été vérifiés par la Fiduciaire S. Piffaretti SA. Au 31 décembre 2019, le bilan s'établit à CHF 543'273.17.

Pour l'exercice 2020, rendu particulier de par la pandémie de COVID-19, le résultat opérationnel aboutit à un bénéfice de CHF 6'508.40 pour un bilan totalisant CHF 552'055.58 au 31 décembre 2020.

Modifications des statuts de l'association

Afin d'uniformiser les terminologies (notamment l'usage du langage épïcène), de mettre à jour les incohérences liées à diverses modifications statutaires successives et de procéder à quelques adaptations opérationnelles liées au fonctionnement internes de l'association, le Comité propose à l'assemblée générale les modifications statutaires suivantes :

- **Art. 2 Siège** : Le siège est au domicile du **de la** Président**(e)**.
- **Art. 12 Compétences** :
b) nommer chaque année **la/le** président**(e)** et **la/le** vice-président**(e)** de l'association, le comité **ainsi que les membres de la commission de vérification des comptes et leurs suppléants** ;



ASLOCA

NEUCHATELOISE

Rue des Terreaux 1 - CP 1673 - 2001 Neuchâtel - www.asloca.ch
Tél. 032 724 54 24 - Fax 032 724 37 26 - neuchatel@asloca.ch
CCP 20-4369-4 – IBAN CH29 0900 0000 2000 4369 4 – CHE-106189876TVTA

d) adopter les comptes de l'exercice écoulé **et le budget de l'exercice en cours** ;

- **Art. 13 Réunion** : L'assemblée générale ordinaire se réunit durant le premier semestre de l'exercice, sur convocation du comité faite au moins 20 jours à l'avance, avec mention des objets portés à l'ordre du jour. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le comité, ou à la demande d'un cinquième des membres, faite au moins 60 jours à l'avance, avec mention des objets particuliers portés à l'ordre du jour. La convocation sera expédiée au moins 20 jours avant l'assemblée, **par courrier postal ou par email. L'assemblée générale peut également être tenue par voie de circulation.**
- **Art. 15 Droit de vote** : Chaque membre a droit à une voix. En cas d'égalité, la voix du **de la** président**(e)** est déterminante. Le vote a lieu à main levée, à moins qu'un cinquième des membres demande qu'il ait lieu au bulletin secret.
- **Art. 16 Elections** : Les élections ont lieu au premier tour à la majorité absolue et au deuxième tout à la majorité relative. **Lorsqu'il n'y a pas plus de candidatures que de postes à pourvoir, l'élection est tacite.**
- **Art. 17 Composition** : Le comité se compose de **5 à 10 10 à 20** membres nommés chaque année par l'assemblée générale. Il est représentatif **des genres et** des différentes régions du canton.
- **Art. 18 Compétences** :
 - f) ~~peut déléguer au/à la président(e) et au/à la vice-président(e) nommer un bureau de cinq membres, dont un trésorier et un secrétaire, qui expédie la gestion des affaires courantes et l'exercice exercé par délégation de tout ou partie de ses compétences lorsque la situation ne souffre aucun délai ;~~
 - h) ~~adopte les règlements relatifs au fonctionnement interne de l'association élabore le règlement des commissions désignées par lui et les soumet, cas échéant, à l'approbation de l'assemblée générale.~~
- **Art. 19 Quorum** : Le comité ne délibère valablement que si **trois la moitié des** membres **au moins** sont présents.
- **Art. 25 Engagement de l'association** : Les engagements et responsabilités de l'association sont uniquement garantis par l'actif social et les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle financière quelconque. L'association est valablement engagée par la signature collective à deux, du **de la** président**(e)** ou du **de la** vice-président**(e)** d'une part, du **de la** secrétaire ou du **de la** trésorier/trésorière d'autre part.

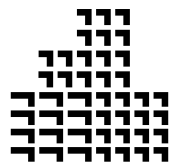
Election statutaire du comité

Les personnes suivantes sollicitent une (ré)élection au comité de l'association pour 2021 :

Jonathan Gretilat, Neuchâtel (président sortant)
Silvia Locatelli, La Chaux-de-Fonds (vice-présidente sortante)
Zoé Bachmann, Neuchâtel (membre sortante)
Carole Aubert, Peseux (membre sortante)
Céline De Weck, Neuchâtel (membre sortante)
Pierre Dubois, Neuchâtel (membre sortant)
Baptiste Hurni, Neuchâtel (membre sortant)
Marie-Claire Jeanprêtre Pittet, Neuchâtel (membre sortant)
Céline Vara, Cressier (membre sortante)
Dimitri Paratte, Neuchâtel (nouveau membre)

Consultation des documents

Pour rappel, le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2019, Les documents comptables (comptes d'exploitation et bilan des exercices 2019 et 2020) ainsi que les rapports de l'agent comptable 2019 et 2020 sont à disposition des membres de l'association pour consultation, sur simple demande par téléphone ou par email. Les statuts actuels (version 2017) peuvent être consultés sur le site internet de l'association (<http://www.asloca.ch/neuchatel/>).



ASLOCA

NEUCHATELOISE

Rue des Terreaux 1 - CP 1673 - 2001 Neuchâtel - www.asloca.ch
Tél. 032 724 54 24 - Fax 032 724 37 26 - neuchatel@asloca.ch
CCP 20-4369-4 – IBAN CH29 0900 0000 2000 4369 4 – CHE-106189876TVA

BULLETIN DE VOTE ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2020 ET 2021

Pour voter, merci de remplir le bulletin de vote papier ou répondez-y directement en ligne, jusqu'au 15 mars 2021. Pour l'option papier, merci de nous retourner le bulletin dûment rempli et signé et de nous le faire parvenir par courrier à l'Asloca ou scanné à l'adresse e-mail neuchatel@asloca.ch.



Pour l'option en ligne, remplissez directement votre bulletin de vote via notre QR code ou sur : <https://aslocaneuch.typeform.com/to/Kqu4T9BK>

Nous vous remercions de votre précieuse participation !

	Oui	Non	Abstention
Acceptation du procès-verbal de l'AG du 20 mars 2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acceptation du rapport d'activité 2019 et 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acceptation des comptes et des rapports de l'agent fiduciaire 2019 et 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acceptation des modifications des statuts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décharge au Comité pour 2019 et 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elections statutaires du Comité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Election de l'agent fiduciaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MEMBRE VOTANT

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro postal : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Lieu et date : _____

Signature : _____